



**Webinaire
ARBE ET RRGMA**

**EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

L'exemple du SCOT du Pays d'Apt Luberon

Mardi 1er décembre 2020

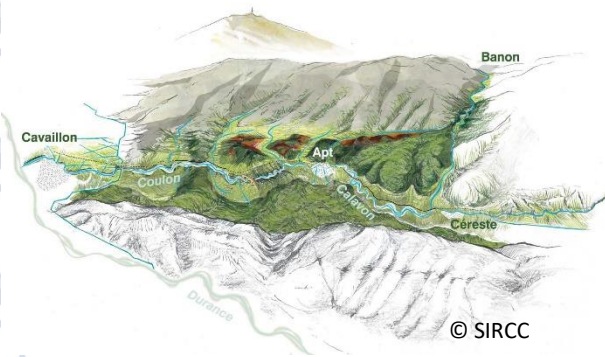
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

MARION EYSSETTE CHEF DE PROJET – RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Contexte territorial





Un SCOT porté par la Communauté de Communes ...

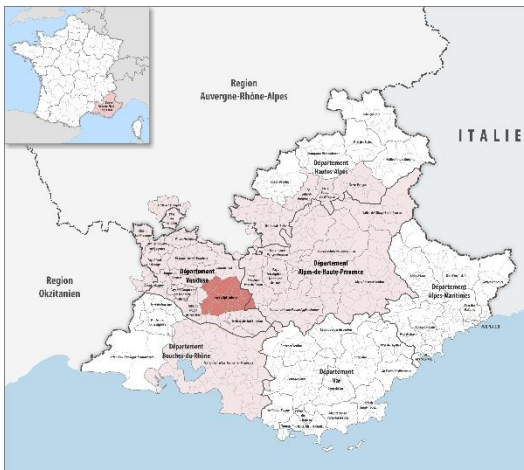
- 25 communes
- 2 Départements (84 et 04)
- 30 000 habitants
- Apt ville centre : 11 700 habitants
- 5 communes < à 150 habitants



LÉGENDE

— Communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon et périmètre du SCOT

---- Limites départementales

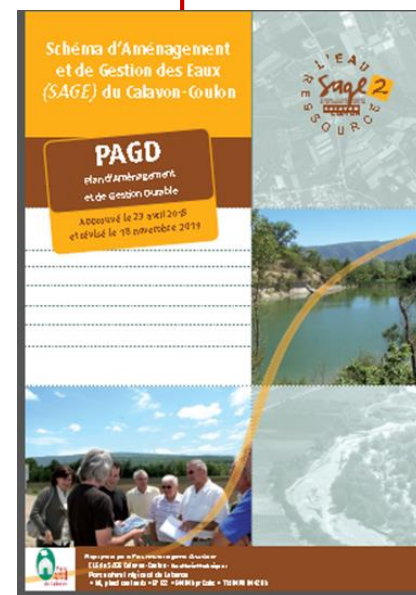
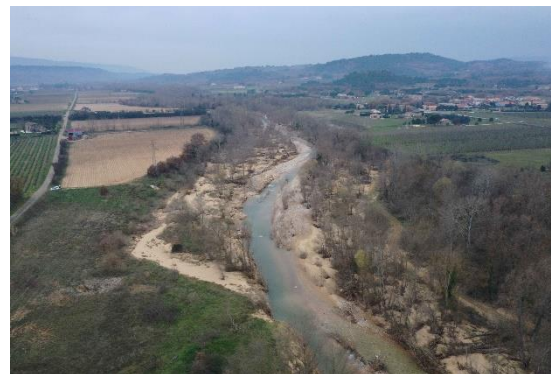


PERIMETRE DU SCOT PAYS D'APT LUBERON EN JANVIER 2015

Octobre 2015

- ❖ Les compétences Eau potable et Assainissement d'intérêt communautaire pour la CCPAL (en majorité en Régie et DSP)
- ❖ La GEMAPI ... compétence obligatoire depuis 2018, confiée au Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon-Coulon
- ❖ le SIRCC qui porte le contrat de rivière Calavon-Coulon
- ❖ Un SAGE révisé sur la quasi-totalité du périmètre du SCOT, porté par le PNR du Luberon
- ❖ Un travail partenarial avec l'appui de l'Agence d'urbanisme (AURAV) mené avec les acteurs du territoire et notamment FNE 84 & PACA

Des compétences et des acteurs



- 2001: Approbation du 1^{er} SAGE Calavon-Coulon
- 2003 : Outil de mise en œuvre du SAGE : le contrat de rivière – Comité Rivière et le PNRL animateur
- 2009 : SDAGE Rhône Méditerranée
- 2011 : lancement de la révision du SAGE
- 2015 : Approbation définitive du SAGE n°2



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR



Regard sur l'intégration de l'enjeu eau dans le Scot du Pays d'Apt Luberon

01.12.2020 – Journée du RRGMA

LE PROJET FNE AUTOUR DU SCOT D'APT

Accompagner un territoire dans l'intégration des enjeux Eau dans la planification territoriale

Constat initial

Faiblesse ou difficulté de prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire

FNE PACA : recherche d'une action en amont

Projet

accompagner un territoire dans l'élaboration de son SCoT, en s'intéressant aux enjeux Eau :
« ressource », « continuité écologique »

Méthode

Croisement des textes régissant l'élaboration d'un SCoT avec la politique de l'eau et les attentes associatives

Participation aux réunions thématiques du SCoT, organisation d'ateliers,
écoute des acteurs

Établissement de propositions

LE PROJET FNE AUTOUR DU SCOT D'APT

Accompagner un territoire dans l'intégration des enjeux Eau dans la planification territoriale

Nos livrables

- 3 cahiers de propositions : sur le rapport de présentation, sur le PADD, sur le DOO
- Des ateliers
- Participation à la concertation et aux réunions de travail en tant que PPA
- Contribution écrite à la consultation
- Un retour d'expérience
- Un guide Eau & Urbanisme



LES DOCUMENTS D'URBANISME

OUTIL D'INTÉGRATION DES ENJEUX EAU

Les documents d'urbanisme :

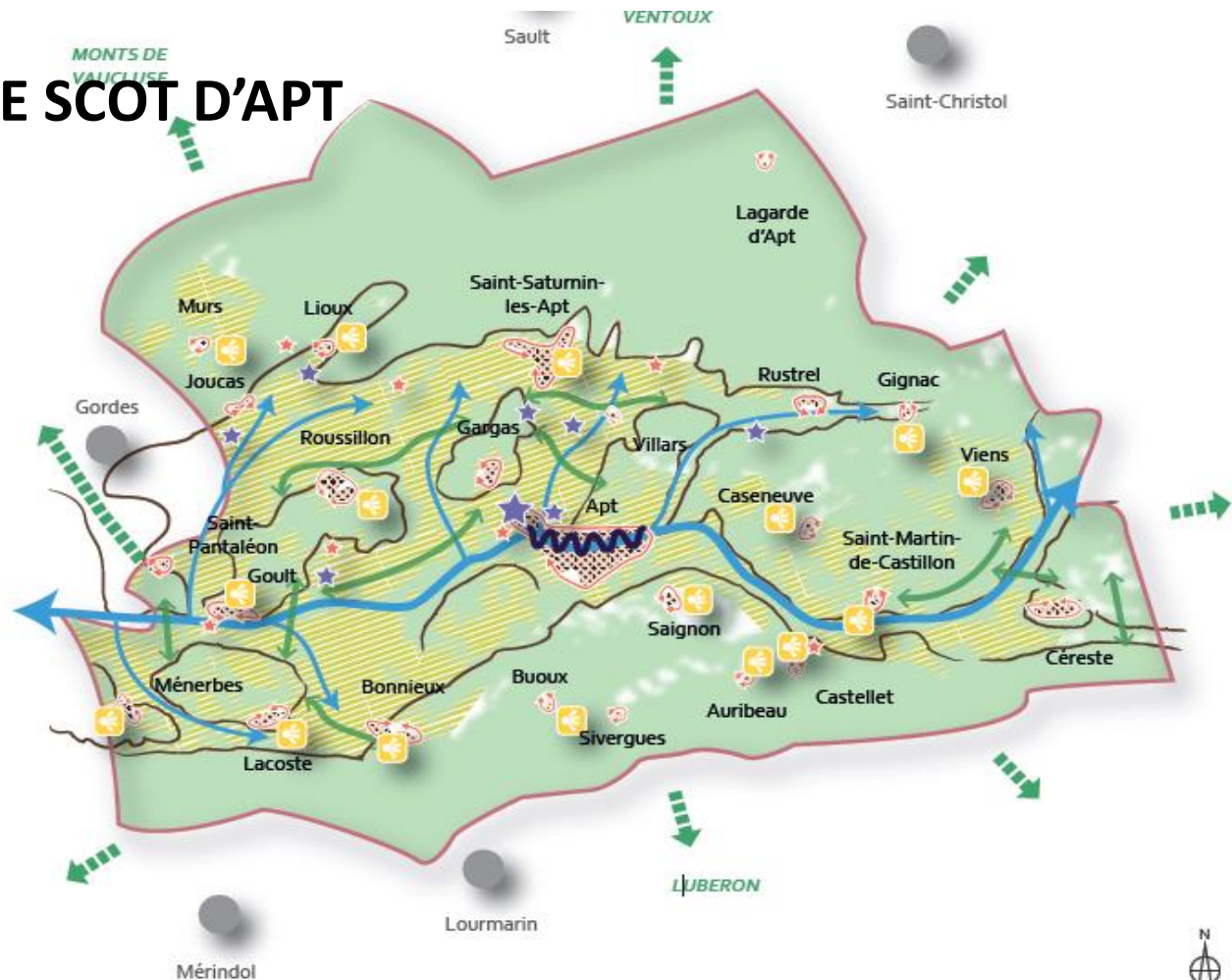
Traitent de l'affectation des sols, et le PLU fixe les règles d'utilisation et d'occupation des sols dans l'intérêt général (fondement de la délivrance des autorisations d'urbanismes) = **rôle de gestion du foncier**

Reflètent les **projets de territoire** des collectivités à différentes échelles pertinentes = croisent les problématiques avec une vision à moyen terme

De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les **objectifs généraux** de l'urbanisme, notamment (Art. L.101-2 c.urb.) :

*« une **utilisation économe** des espaces naturels » ; « la **sécurité et la salubrité** publiques » ; « la **prévention des risques naturels** prévisibles » ; « la **lutte contre le changement climatique** » ; « la création, la préservation et la remise en bon état **des continuités écologiques** » ; « la préservation de la qualité de **l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol**, des ressources naturelles, de la **biodiversité**, des **écosystèmes**, des **espaces verts** »*

REGARDS SUR LE SCOT D'APT



REGARDS SUR LE SCOT D'APT

RETOUR D'EXPERIENCE

Quelques clés :

- une concertation approfondie

Rencontres et association régulières des acteurs, toutes catégories

- De l'écoute et de la pédagogie

Une réelle écoute de la part de l'EPCI permettant l'expression des craintes et besoins et favorisant de fait la pédagogie du SCoT

Effort de pédagogie poursuivi dans les documents, des fiches pédagogiques pour décliner le SCoT

Une capacité de remise en cause

- l'intérêt pour les sujets Eau

Des condition favorables :

- un territoire déjà engagé pour l'Eau et plus généralement pour l'environnement

II.2 QUALITE DES EAUX (p.30)

- II.2.1 Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable
- II.2.2 Mieux gérer les eaux usées et assurer un système d'assainissement optimal
- II.2.3 Réduire la pollution des eaux de surface et souterraines

II.3 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (p.40)

- II.3.1 Adapter le développement du territoire en fonction des capacités en eau et en fonction des infrastructures existantes ou possibles raisonnablement
- II.3.2 Maîtriser le développement urbain et limiter le mitage
- II.3.3 Préserver les ressources en eaux souterraines

II.4 FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES (p.48)

- II.4.1 Protéger les milieux aquatiques sous toutes leurs formes et leurs fonctionnements naturels
- II.4.2 Maintenir et restaurer les continuités écologiques
- II.4.3 Préserver et restaurer les zones humides

II.5 VULNERABILITE DES TERRITOIRES (p.60)

- II.5.1 Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues, préserver les capacités d'écoulement
- II.5.2 Réduire le risque inondation
- II.5.3 Mieux gérer les eaux pluviales et le risque de ruissellement

REGARDS SUR LE SCOT D'APT

UN EXEMPLE DE PROPOSITION PORTEE PAR FNE PACA

Enjeu considéré

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau et aux capacités des infrastructures existantes ou possibles

Que regarder ?

→ Démographie

espaces urbains / extension urbaine : artificialisation / imperméabilisation...

→ Milieux présents et enjeux – pressions constatés

→ Usages variés : eau potable, agriculture, industries – artisanat, tourisme – loisirs...

- Consommation
- Impacts possibles : rejets / pollutions / prélèvements / ...
- Évolution des usages

→ Changements climatiques / évolution des ressources

→ ...

UN EXEMPLE DE PROPOSITION

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Que pourrait / devrait comporter le rapport de présentation ?

- ☐ Caractériser la **population supplémentaire** attendue afin d'analyser les **conséquences économiques, sociales et environnementales** de leur installation.
- ☐ Elaborer des **scénarios variés** appuyés sur différents paramètres (démographie, économie, évolution de la ressource en eau, etc.) et sur les **évolutions** différentes de ces paramètres.
- ☐ Définir **l'évolution de la ressource** au regard de l'évolution des pressions anthropiques passées, présentes et futures, et au vu des changements climatiques.
- ☐ Définir la **capacité d'accueil du territoire**, en prenant en compte la capacité du milieu récepteur en fonction des impacts cumulés, l'état et la répartition des équipements et les secteurs déjà saturés. Cette capacité devra être évaluée aussi à partir du croisement des données sur l'état quantitatif et qualitatif de la ressource et les usages de l'eau.

UN EXEMPLE DE PROPOSITION

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Que pourrait / devrait comporter le PADD

- ☐ Intégrer dans les perspectives d'augmentation de la population et de capacité d'accueil du territoire les **différentes réalités** entre l'amont et l'aval d'un territoire.
- ☐ Prendre en compte les **besoins et les impacts des populations saisonnières**, sur un territoire fortement attractif et très gourmand en eau, et adapter l'offre de logement permanent et touristique en conséquence.
- ☐ Intégrer le **changement climatique et les évolutions de la ressource en eau et de la consommation** dans les perspectives d'augmentation de la population.
- ☐ Rappeler que l'urbanisation et l'accueil de la population doivent être **dimensionnés à l'état des réseaux**.

UN EXEMPLE DE PROPOSITION

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Que pourrait / devrait comporter le DOO ?

Objectif : assurer la **cohérence entre le développement urbain et la capacité d'accueil du territoire** :

- ☐ Prescrire aux PLUs de **conditionner toute nouvelle urbanisation** à l'existence de systèmes de collectes d'eau usées et de stations d'épuration performants.
- ☐ Encourager les PLUs à continuer les efforts d'amélioration et de restauration des réseaux.
- ☐ Recommander aux PLUs **l'adoption de schémas de distribution d'eau potable**. Ces schémas devront prendre en compte les éventuelles ouvertures à l'urbanisation envisagées, l'évolution rétrospective et prospective de la ressource et des besoins, sans oublier les besoins saisonniers.
- ☐ **Interdire toute nouvelle construction dans les secteurs où la ressource en eau est vulnérable en termes qualitatif et quantitatif** (capacité de dilution/d'absorption du milieu).
- ☐ De même, interdire toute nouvelle construction dans les secteurs où les **réseaux (AEP et assainissement) sont saturés ou défaillants**. Ou à défaut, conditionner ces nouvelles constructions à la restauration et à l'adaptation de ces réseaux.

REPONSES APPORTEES PAR LE SCOT d'APT

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Défi 4 : faire du Pays d'Apt Luberon un territoire de référence en matière de transition environnementale et énergétique

[...]

2/ Aménager le territoire en adéquation avec la ressource en eau pour préserver ce bien précieux et vital

- 2-1 Économiser la ressource dans une perspective de changement climatique
- 2-2 Garantir le fonctionnement du réseau hydrographique
- 2-3 Lutter contre les atteintes de la qualité de la ressource en eau
- 2-4 Révéler la présence du Coulon-Calavon en ville

[...]

REPONSES APPORTEES PAR LE SCOT d'APT

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Dans le PADD

2-1 Économiser la ressource dans une perspective de changement climatique

- Adapter le développement du territoire aux capacités des ressources en eau potable : **la ressource en eau est un paramètre déterminant pour définir la capacité d'accueil des populations**. Il est ainsi nécessaire d'asseoir l'urbanisation future sur une garantie d'alimentation en eau potable.
- Intégrer la nécessité de **réduire la consommation d'eau dans les projets d'aménagement** et définir des mesures d'économies d'eau à l'échelle des opérations, [...]
- **Prendre en compte l'évolution des besoins liés à l'accueil de population permanente ou saisonnière** dans les schémas de distribution de l'eau potable,
- Veiller à la **qualité des réseaux d'eau potable** (lutte contre les fuites),
- Sensibiliser et éduquer la population permanente et touristique et les entreprises à réduire leur consommation d'eau,
- **Maintenir le potentiel d'irrigation** des terres aujourd'hui irriguées en permettant la mise en place de solutions alternatives (retenus collinaires...). **N'envisager l'irrigation de nouvelles terres que sous réserves d'un compromis entre agriculture, protection de la ressource et préservation de la biodiversité.**

REPONSES APPORTEES PAR LE SCOT d'APT

Adapter le développement du territoire à la disponibilité de la ressource en eau...

Dans le DOO

L'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est conditionnée à la disponibilité de la ressource en eau potable. En outre, si cela est nécessaire, elles [les communes] devront démontrer l'utilisation d'une autre ressource (ressource extérieure au territoire ou indépendante du Coulon-Calavon) pour l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs.

Comme cela est détaillé dans l'orientation «intégrer le risque de ruissellement en amont des projets, les principes de limitation de l'imperméabilisation devront être déclinés dans les nouvelles opérations. Dans les opérations de renouvellement urbain, les objectifs de desimperméabilisation issus du SDAGE devront être recherchés.

Les PLU devront calibrer et échelonner l'ouverture des nouvelles zones à urbaniser en fonction de la capacité des STEP à répondre aux besoins de la population permanente et touristique. De manière générale, l'ouverture à l'urbanisation des secteurs desservis par l'assainissement collectif devra être priorisé.

REGARDS SUR LE SCOT D'APT

RETOURS D'EXPERIENCES

Ce que FNE en PACA retient de ce SCoT

- Bonne identification des enjeux environnementaux
- Objectifs chiffrés et des prescriptions
- Des dispositions pertinentes et adaptées : prise en compte transversale de l'eau, un axe consacré à la transition environnementale et énergétique, objectif de limitation du mitage et de l'étalement urbain, division par 2 de la consommation d'espaces, développement des énergies renouvelables, trame verte et bleue...
- Suivi : indicateurs flous, périodicité insuffisante, parfois pas d'indicateur
- Question de l'objectif démographique et de l'accueil de ces nouvelles populations
- Défis à venir

REGARDS SUR LE SCOT D'APT

SCoT : DIFFICULTES ET LIMITES

SCoT : document intégrateur, document référence

Quel degré d'ambition viser dans un SCoT ?

→ Éviter l'écueil du SCoT idéal mais inapplicable ou inappliqué

Choix CCPAL: recherche de solutions viables, réalistes, acceptables pour favoriser une traduction effective, efficace dans les PLU

→ Traduction en "prescription" et en "recommandations"

Document d'urbanisme

- Levier d'action pour des questions d'urbanisme
- Pour d'autres sujets, nécessité d'un portage politique, d'une mise en œuvre ou d'une gestion par d'autres structures ou documents

→ Décliner le SCoT en une feuille de route opérationnelle et contractualisée ?

GUIDE

Quelle intégration
dans les documents d'urbanisme ?

À retrouver sur le site de FNE PACA
<https://fnepaca.fr/documentation/>

https://fnepaca.fr/wp-content/uploads/2020/05/web_guide-eau-et-urba-2020.pdf

GUIDE



RESSOURCE EN EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

QUELLE INTÉGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?



SOMMAIRE DU GUIDE

PRESENTATION DU GUIDE (p.6)

I. CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE DES DOCUMENTS « EAU » ET DES DOCUMENTS D'URBANISME (p.8)

I.1 LES PRINCIPAUX PLANS ET SCHEMAS DE GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (p.8)

- I.1.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- I.1.2 Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- I.1.3 Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
- I.1.4 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- I.1.5 Le contrat de milieu
- I.1.6 Le Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la ressource en Eau (SOURCE)
- I.1.7 Outils complémentaires

I.2 LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (p.13)

- I.2.1 L'Etat et les Agences de l'Eau
- I.2.2 Organisme de bassin et instances de concertation
- I.2.3 Les collectivités locales et leurs Etablissements Publics

I.3 LE CADRE JURIDIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME (p.15)

- I.3.1 Le rapport de présentation des SCoT et PLU
- I.3.2 Le PADD des SCoT et PLU
- I.3.3 Le DOO du SCoT
- I.3.4 Le règlement et les documents graphiques du PLU
- I.3.5 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU
- I.3.6 Le Programme d'Orientation et d'Actions (POA) du PLU
- I.3.7 Les annexes du PLU

II. ARTICULATION DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DES PRINCIPAUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION « EAU » (p.26)

II.1 REMARQUES PREALABLES (p.26)

II.2 QUALITE DES EAUX (p.30)

- II.2.1 Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable
- II.2.2 Mieux gérer les eaux usées et assurer un système d'assainissement optimal
- II.2.3 Réduire la pollution des eaux de surface et souterraines

II.3 GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU (p.40)

- II.3.1 Adapter le développement du territoire en fonction des capacités en eau et en fonction des infrastructures existantes ou possibles raisonnablement
- II.3.2 Maîtriser le développement urbain et limiter le mitage
- II.3.3 Préserver les ressources en eaux souterraines

II.4 FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES (p.48)

- II.4.1 Protéger les milieux aquatiques sous toutes leurs formes et leurs fonctionnements naturels
- II.4.2 Maintenir et restaurer les continuités écologiques
- II.4.3 Préserver et restaurer les zones humides

II.5 VULNERABILITE DES TERRITOIRES (p.60)

- II.5.1 Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues, préserver les capacités d'écoulement
- II.5.2 Réduire le risque inondation
- II.5.3 Mieux gérer les eaux pluviales et le risque de ruissellement

III. L'EXEMPLE DU SCOT DU PAYS D'APT LUBERON

III.1 LA CONCERTATION, CLEF DE LA REUSSITE : REGARD SUR L'ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS D'APT-LUBERON (p.69)

- III.1.1 Une volonté d'écoute pour un partage des ambitions
- III.1.2 Mobiliser les acteurs du territoire

III.2 QUELLE INTEGRATION DE L'ENJEU EAU DANS LE SCOT DU PAYS D'APT LUBERON ? (p.80)

- III.2.1 Alimentation en eau potable
- III.2.2 Assainissement
- III.2.3 Irrigation agricole
- III.2.4 Risque d'inondation
- III.2.5 Milieux aquatiques
- III.2.6 Risque Incendie

III.3 QUELLE AMBITION DU SCOT DANS LE TEXTE ET DANS SON APPLICATION ? (p.86)

RESSOURCES DOCUMENTAIRES (p.88)

GLOSSAIRE (p.89)



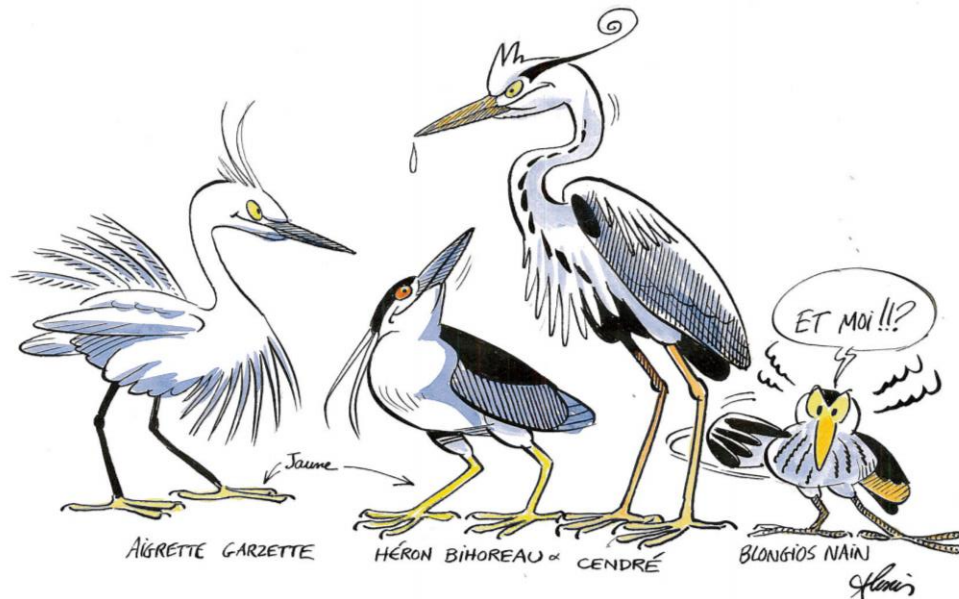
Ex. bonnes pratiques

Retour d'expé.

Rappels théoriques

Références aux docs. de planification

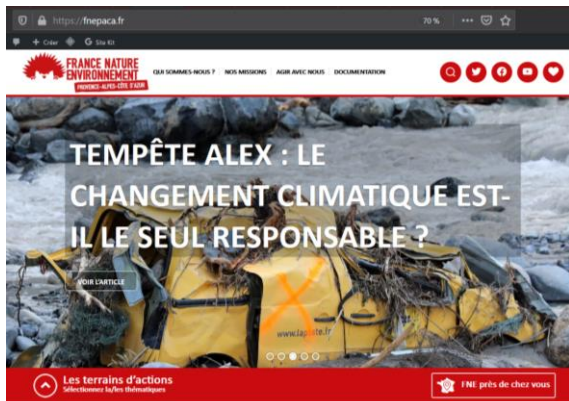
DES QUESTIONS ?



Merci
de votre
attention!



PLUS DE FNE Provence Alpes Côte d'Azur...



<https://fnepaca.fr/>



<https://coexistences.fnepaca.fr/>

Retrouvez-nous encore sur [Facebook](#), [Twitter](#) ou [Youtube](#)

